



## RUBRIQUE 1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE / DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ / L'ENTREPRISE

### 1.1. Identificateur de produit :

**TRIVOREX®**

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

#### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes du mélange :

**Absorption et neutralisation de produits chimiques.**

#### 1.2.2. Utilisations déconseillées :

Aucune.

### 1.3. Renseignement concernant le fournisseur de la FDS : #

**PREVOR**

Moulin de Verville

BP1

95760 VALMONDOIS

FRANCE

Téléphone : +33(0)1 30 34 76 76

Fax : +33(0)1 30 34 76 70

[fds@prevor.com](mailto:fds@prevor.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence :

+33(0)1 30 34 76 76 (heures ouvrables, GMT+1)

## RUBRIQUE 2. IDENTIFICATION DES DANGERS #

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange :

Risques physiques : non classé.

Risques pour la santé : non classé.

Risques environnementaux : non classé.

### 2.2. Éléments d'étiquetage :

Pas d'étiquetage.

### 2.3. Autres dangers :

Aucun.

## RUBRIQUE 3. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS #

La rubrique 3.1 ne s'applique que pour les substances (non applicable pour l'absorbant neutralisant polyvalent TRIVOREX® car c'est un mélange).

### 3.2. Mélanges :

Aucun composant apportant un danger.

## RUBRIQUE 4. PREMIERS SECOURS #

### 4.1. Description des mesures de premiers secours :

#### 4.1.1. Inhalation :

Si nécessaire, faire moucher, pour enlever les particules des voies respiratoires, ne pas humidifier la poudre (gonflement important dû à son caractère absorbant).

#### 4.1.2. Contact avec les yeux :

Lavage primaire avec la solution NaCl by PREVOR® ou à défaut effectuer un lavage abondant à l'eau des yeux ainsi que sous les paupières.

#### 4.1.3. Contact avec la peau :

Sans danger particulier.

#### 4.1.4. Ingestion :

Ce n'est pas la voie principale d'exposition. Mélange de composants non toxiques par voie orale. En cas de troubles, consulter un médecin.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés :

Aucun effet indésirable connu.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires :

Aucun soin spécifique.



### RUBRIQUE 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

#### 5.1. Moyens d'extinction :

Ce produit est non inflammable et non combustible.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange :

Aucun danger.

#### 5.3. Conseils aux pompiers :

Pas de précautions spécifiques.

### RUBRIQUE 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE #

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Limiter le contact avec les yeux en portant des lunettes-masque de sécurité.

Limiter l'inhalation de poussières en portant un masque anti-poussière.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement :

Eviter de déverser dans l'environnement (égouts, rivières, sols).

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage :

Aérer les lieux en cas de formation de nuages de poussière. Récupérer le produit en totalité à l'aide de divers balais, raclettes et pelles.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques :

Voir rubriques 8 et 13.

### RUBRIQUE 7. MANIPULATION ET STOCKAGE #

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger :

Respecter les mesures d'hygiène (ne pas manger, ne pas boire) lors de la manipulation.

Se laver les mains après utilisation.

Limiter la formation de nuages de poussière pour éviter l'inhalation. Ainsi, saupoudrer l'absorbant neutralisant polyvalent TRIVOREX® aussi près que possible du déversement.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités :

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Stocker hermétiquement à l'abri de l'humidité, de la chaleur, et comme toutes poudres à l'abri des sources d'ignition.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) :

Absorption et neutralisation de produits chimiques.

### RUBRIQUE 8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE #

#### 8.1. Paramètres de contrôle :

Poussières totales : VME = 10 mg.m<sup>-3</sup>

#### 8.2. Contrôle de l'exposition :

##### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés :

Prévoir une ventilation adéquate aux endroits où la poussière se forme.

##### 8.2.2. Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle :

###### Protection des yeux :

En cas de formation de nuages de poussière, porter des lunettes-masque de sécurité.

###### Protection de la peau :

Vêtements de protection à manches longues.

###### Protection des mains :

Lors de manipulations fréquentes ou prolongées, porter des gants de protection imperméables pour limiter le contact entre la peau et l'absorbant.

###### Protection respiratoire :

Aucune protection n'est nécessaire.

En cas d'utilisation prolongée en atmosphère confinée (pas de ventilation ni d'aération) ou en cas de formation de nuage de poussières, aérer les locaux ou porter un masque anti-poussière.

###### Protections contre les risques thermiques :

Aucun risque thermique avec l'absorbant seul.

##### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement :

Aucun.



## RUBRIQUE 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES #

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles :

- a) Etat physique :  
Poudre.
- b) Couleur :  
Beige orangé.
- c) Odeur :  
Aucune.
- d) Point de fusion / point de congélation :  
Non déterminé.
- e) Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition :  
Non déterminé.
- f) Inflammabilité :  
Non inflammable. E.M.I. (Energie Minimale d'Inflammation) > 1000 mJ.
- g) Limites inférieure et supérieure d'explosion :  
Très peu sensible aux étincelles électrostatiques (E.M.I. > 1000 mJ).
- h) Point éclair :  
Non applicable car le mélange est non inflammable.
- i) Température d'auto-inflammation :  
Non applicable car le mélange est non inflammable.
- j) Température de décomposition :  
Décomposition thermique à partir de 100 °C.
- k) pH :  
pH = 7,1 (à 100 g.L<sup>-1</sup> et à 20 °C).
- l) Viscosité cinématique :  
Non applicable.
- m) Solubilité :  
Absorbe l'eau.
- n) Coefficient de partage n-octanol/eau :  
L'absorbant neutralisant polyvalent TRIVOREX® ne se dissout pas dans l'eau ni dans le n-octanol.
- o) Pression de vapeur :  
Non déterminée.
- p) Densité et/ou densité relative :  
Densité = 0.7 g.cm<sup>-3</sup>.
- q) Densité de vapeur relative :  
Non applicable car le mélange est solide.
- r) Caractéristiques des particules :  
Granulométrie : d(0,5) = 330 µm.  
Cela signifie que 50% des particules dans l'ensemble du mélange sont supérieures ou égales à 330 µm. Selon le point 11 de la Recommandation (CE) 2011/696/UE, pour qu'un mélange soit considéré comme nanoforme, 50% des particules doivent se situer entre 0.001 µm et 0.1 µm. Notre mélange n'est donc pas considéré comme une nanoforme.

### 9.2. Autres informations :

- a) Propriétés explosives :  
Non classé parmi les explosifs.
- b) Propriétés comburantes :  
Aucune.



## RUBRIQUE 10. STABILITE ET REACTIVITE #

### 10.1. Réactivité :

Pas de réaction.

### 10.2. Stabilité chimique :

Stable.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses :

Aucune.

### 10.4. Conditions à éviter :

Ne pas stocker ou utiliser à proximité d'une source d'ignition (tout ce qui peut causer une étincelle ou une flamme).

### 10.5. Matières incompatibles :

- Peut émettre des chloramines gazeuses en cas de contact avec de l'eau de javel concentré ( $\geq 9.6\%$ ) ou des oxydants chlorés lors de la neutralisation. Porter un masque respiratoire et des EPIs adaptés aux produits chimiques chlorés.
- Peut occasionner l'émission de HCN gazeux en cas d'utilisation sur des sels de cyanures basiques. Porter un masque respiratoire et des EPIs adaptés aux gaz cyanurés ou demander l'expertise préalable auprès du laboratoire PREVOR.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux :

Aucun.

## RUBRIQUE 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES #

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le Règlement (CE) n° 1272/2008 :

- Toxicité aiguë :  
Mélange de produits non toxiques.
- Corrosion cutanée / irritation cutanée :  
Mélange de produits non irritants et non corrosifs.
- Lésions oculaires graves / irritation oculaire :  
Mélange de produits non irritants et non corrosifs.
- Sensibilisation respiratoire ou cutanée :  
Mélange de produits non sensibilisants.
- Mutagénicité sur les cellules germinales :  
Mélange de produits non mutagènes.
- Cancérogénicité :  
Mélange de produits non cancérogènes.
- Toxicité pour la reproduction :  
Mélange de produits non reprotoxiques.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition unique :  
Mélange de produits non toxiques.
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) – exposition répétée :  
Mélange de produits non toxiques.
- Danger par aspiration :  
Mélange de produits non toxiques

### 11.2. Information sur les autres dangers :

#### a) Propriétés perturbant le système endocrinien :

Aucune pour le mélange.

Les emballages sont certifiés conformes aux réglementations pour le contact alimentaire, mais aucune donnée n'est disponible concernant leurs propriétés de perturbation endocrinienne.



## RUBRIQUE 12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES #

### 12.1. Toxicité :

L'absorbant neutralisant polyvalent TRIVOREX® est un mélange de produits non écotoxiques.

### 12.2. Persistance et dégradabilité :

Mélange de produits non persistants et non dégradables.

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation :

Mélange de produits non bioaccumulables.

### 12.4. Mobilité dans le sol :

Mélange de produits n'ayant pas de mobilité dans le sol.

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB :

Non applicable car le rapport sur la sécurité chimique n'est pas obligatoire.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien :

Aucune pour le mélange.

Les emballages sont certifiés conformes aux réglementations pour le contact alimentaire, mais aucune donnée n'est disponible concernant leurs propriétés de perturbation endocrinienne.

### 12.7. Autres effets néfastes :

Aucun autre effet néfaste connu à ce jour.

## RUBRIQUE 13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION #

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets :

Ne pas jeter dans les eaux usées ou dans l'environnement.

Pas de mesures d'élimination spécifiques pour cet absorbant neutralisant polyvalent non dangereux (DND). Il peut être valorisé par incinération comme déchet d'absorbants non contaminés par des substances dangereuses (code déchet 15 02 03).

Les contenants peuvent être valorisés ou recyclés après nettoyage ou considérés comme des déchets d'emballages (code déchet 15 01 02).

Les codes déchets proviennent de la Décision n° 2014/955 de la Commission Européenne.

Dans tous les cas, il faut se référer à la législation nationale ou régionale en vigueur concernant le traitement des déchets.

## RUBRIQUE 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT #

### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification :

Non applicable.

### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU :

Non applicable.

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport :

Non applicable.

### 14.4. Groupe d'emballage :

Non applicable.

### 14.5. Dangers pour l'environnement :

Aucun.

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

Aucune.

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI :

Non applicable.



## RUBRIQUE 15. INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION #

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement :

Mélange classé non dangereux conformément à la réglementation concernant l'étiquetage des préparations dangereuses : Règlement 1272/2008/CE (CLP). Ce mélange étant non dangereux, il ne requiert pas légalement de FDS selon l'article 31 de la Directive 1907/2006 et vu les modifications de cet article dans la Directive 1272/2008 (articles 57, 58 et 59).

La trame de cette FDS suit le Règlement 2020/878/CE (REACH).

### 15.2. Evaluation de la sécurité chimique :

Non applicable.

## RUBRIQUE 16. AUTRES INFORMATIONS #

### Utilisations recommandées :

Absorbant et neutralisant de produits chimiques.

### Mode d'emploi :

1. Recommandations préalables :
  - a. Aérer la pièce et isoler la zone de danger.
  - b. Utiliser des équipements de protection (bottes, lunettes, gants...) adaptés.
  - c. Avoir à proximité les équipements de premiers secours adaptés (lav'œil, douche autonome portable de solution DIPHOTERINE®, PREVIN® ou HEXAFLUORINE® ; aérosols de solution DIPHOTERINE® ou PREVIN®).
  - d. Utiliser l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®** le plus rapidement possible.
2. Verser l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®** autour de la flaque.
3. Recouvrir le liquide avec l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®**.
4. Laisser agir 5 minutes. L'absorbant se colore en rose au contact d'un acide et en bleu au contact d'une base. En cas de contact avec un acide la neutralisation occasionne une effervescence composée uniquement de CO<sub>2</sub>. En cas d'utilisation prolongée (supérieure à 15 minutes) et en milieu confiné (sans ventilation ni aération) porter un appareil à lecture directe pour le CO<sub>2</sub>.  
Le mélange devient jaune lorsque le produit chimique acide ou basique est neutralisé.
5. Cas particulier des produits chimiques très concentrés : Si le résidu final reste rose ou bleu, alors le produit chimique déversé est très concentré. Pour le neutraliser totalement, pulvériser le décontaminant chimique SAFUREX® sur le mélange formé puis ajouter l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®**. Alternier ces deux opérations jusqu'à obtenir un mélange jaune.  
En utilisation sur des acides concentrés ou des bases concentrées, une réaction exothermique (< 100 °C) est possible. Eviter de toucher l'amalgame lors de la réaction d'absorption/neutralisation.
6. Ramasser, stocker et retraiter le résidu solidifié selon la réglementation en vigueur. (Voir le paragraphe ci-dessous « traitement du déchet composé du produit chimique et de l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®** »).



Protocole pour les produits réagissant avec l'eau (ex : POCl<sub>3</sub>, PCl<sub>3</sub>...) :

Pour neutraliser ces produits chimiques :

1. Se munir d'EPIs adaptés aux produits chimiques acides et en particulier de masque de protection anti-gaz.
2. Absorber le liquide déversé avec l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®**. Le déchet formé sera solidifié mais restera réactif.
3. Ajouter ensuite doucement le décontaminant chimique SAFUREX® sur le mélange formé. Cela va déclencher la neutralisation du produit chimique et peut occasionner des dégagements de vapeurs acides. L'acide formé sera ainsi neutralisé par l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®**.
4. Alternier l'ajout d'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®** et de décontaminant chimique SAFUREX® jusqu'à obtention d'un déchet jaune neutralisé.

Avertissements :

- En cas d'utilisation sur de l'eau de javel concentrée ou des oxydants chlorés (hypochlorite de sodium ≥ 9,6%), la réaction de neutralisation peut entraîner une rapide réaction exothermique avec émission de chloramines sous forme de gaz. Ces produits sont similaires à ceux retrouvés dans les piscines après un traitement au chlore. Pour se prémunir du danger, porter un masque de protection anti-chlore et aérer la pièce au maximum. Cette réaction ne se produit pas sur de l'eau de javel diluée.
- La neutralisation des acides produit du dioxyde de carbone CO<sub>2</sub>. Aérer la pièce lors de l'utilisation de l'absorbant polyvalent **TRIVOREX®**.
- La réaction de neutralisation des acides ou bases concentrés peut provoquer une élévation de température du mélange.
- Comme tous les absorbants, l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®** n'a pas d'action sur la toxicité des produits : le résidu final n'est plus corrosif acide ou basique mais peut conserver sa toxicité (ex. : HF, HCN).
- En cas d'une légère prise d'humidité, l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®** peut se solidifier et brunir légèrement, son efficacité n'est pas diminuée significativement.
- L'utilisation de l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®** sur des sels de cyanure basiques peut engendrer une faible émission de cyanure d'hydrogène HCN gazeux. Ces sels de cyanures basiques sont des produits chimiques rares mais dont la dangerosité est importante. Il est possible d'utiliser l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®** sur ces produits chimiques en s'équipant de masque anti-gaz adaptés aux cyanures. En l'absence de maîtrise ou en cas de doute, nous recommandons de demander une expertise préalable au laboratoire PREVOR.

Traitement du déchet composé du produit chimique et de l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®** :

- Ramasser, stocker et traiter le résidu d'absorption avec toutes les précautions nécessaires à la manipulation du produit chimique déversé.
- Ne pas disperser le résidu dans l'environnement et l'évacuer avec les déchets chimiques.
- En Union Européenne :
  - Si le produit chimique neutralisé est sur la liste des déchets déclassifiables (disponible gratuitement sur le site internet environnement.prevor.com), alors le déchet formé est non dangereux et peut être évacué avec le code déchet 15 02 03.
  - Si ce n'est pas le cas, le déchet doit être évacué comme un déchet dangereux en utilisant le code déchet 15 02 02\*.
- Les emballages de l'absorbant neutralisant polyvalent **TRIVOREX®** peuvent être réutilisés ou recyclés conformément aux consignes de tri en vigueur.



### Abbreviations:

CE : Commission Européenne.

CLP : Classification, Labelling and Packaging of substance and mixtures. Le CLP est la mise en application européenne du Système Général Harmonisé (SGH) de l'ONU sur la classification et l'étiquetage des produits chimiques.

CO<sub>2</sub> : dioxyde de carbone.

d(0.5) : distribution volumétrique de cinquante pourcents de la poudre. C'est la taille au-dessous (et au-dessus) de laquelle se trouvent cinquante pourcents de la poudre.

DND : Déchet Non Dangereux.

EMI : Energie Minimale d'Inflammation.

EPI(s) : équipement(s) de protection individuelle.

FDS : Fiche de Données de Sécurité.

GMT (Greenwich Mean Time) : heure de Greenwich.

HCN : acide cyanhydrique ou cyanure d'hydrogène.

HF : acide fluorhydrique.

PCl<sub>3</sub> : trichlorure de phosphore.

POCl<sub>3</sub> : trichlorure de phosphoryle.

REACH : Registration, Evaluation, Authorisation of CHemicals. REACH est le règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques.

UE : Union Européenne.

VME : Valeur (limite) Moyenne d'Exposition ou VLEP 8h (Valeur Limite d'Exposition Professionnelle 8 heures). Il s'agit de la concentration maximale admissible, pour une substance donnée, dans l'air du lieu de travail, où le travailleur est amené à travailler une journée entière.

Cette fiche complète les notices techniques d'utilisation mais ne les remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné, à la date indiquée. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lequel il est connu.